

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'ADHESION
AU « PACK LECTURE PUBLIQUE 2023-2026 »**

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PLAINE VALLÉE, identifiée sous le numéro SIREN 200 056 380 ayant son siège social à MONTMORENCY (Val d'Oise) 2 avenue Foch, en l'Hôtel de Ville, et son adresse postale à SOISY-SOUS-MONTMORENCY (95230) 1, rue de l'Égalité, représentée par son Président, Monsieur Luc STREHAIANO, dument habilité aux fins des présentes par délibération n° DL2022-10-05_19,

**Ci-après dénommée « PLAINE VALLEE » ou « Communauté d'Agglomération»
D'une part.**

ET

La COMMUNE DE MONTMORENCY, sise 2 avenue Foch, représentée par son Maire, Monsieur Maxime THORY agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal n°.. en date du.....2022,

**Ci-après dénommée « la Commune »
D'autre part,**

Ensemble dénommées « les Parties »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

La Communauté d'Agglomération PLAINE VALLÉE met en œuvre, au titre de ses compétences et mutualisations supplémentaires, une politique en matière de lecture publique consistant à animer un réseau mutualisé des bibliothèques de l'agglomération et à proposer une offre de services adaptée aux besoins et aux ambitions du territoire.

Soutenue par l'Etat (DRAC), le Département du Val d'Oise et la Région Ile de France, PLAINE VALLÉE propose à ses communes membres un cadre de mutualisation et de coopération permettant de conserver l'échelon de proximité communale qu'est la bibliothèque municipale tout en améliorant l'efficacité de la politique de développement de la lecture publique et en renforçant la cohérence des actions à l'échelle du territoire.

Depuis 2018, PLAINE VALLÉE a défini conventionnellement avec les communes intéressées des axes d'actions et de mutualisation, dans le cadre d'un « Pack Lecture Publique ».

- Étendre et moderniser le réseau ;
- Moderniser les structures et les services ;
- Construire une programmation forte d'actions communautaires ;
- Assurer une politique de lecture publique à l'attention des publics empêchés et handicapés

Ces axes ont été repris et ont donné lieu à une contractualisation avec l'Etat (DRAC) et le Département du Val d'Oise dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) 2018-2021.

Pour la période 2023-2026, le projet porté par PLAINE VALLEE consiste à proposer aux communes volontaires le déploiement d'un second « Pack lecture publique » permettant de poursuivre, étendre et pérenniser la structuration du réseau en plaçant les bibliothécaires au cœur de la démarche tout en conservant l'autonomie de chaque commune.

En maintenant son effort financier et le poste de chargé de mission dans un contexte de tensions budgétaires, PLAINE VALLÉE réaffirme son engagement en matière de Lecture Publique sur son territoire.

La Commune de MONTMORENCY souhaitant s'inscrire dans une politique partenariale de développement de la lecture a décidé par délibération de son conseil municipal en date du d'adhérer au pack pour la période 2023-2026 et ainsi faire bénéficier sa bibliothèque « *Bibliothèque Aimé Césaire* » des moyens mutualisés. (ANNEXE 1).

CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention formalise l'adhésion de la Commune à l'offre de « Pack lecture publique 2023-2026 » du réseau de lecture publique déployé sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Elle fixe les conditions d'adhésion de la Commune et les engagements respectifs des Parties sur le contenu des prestations et les modalités de leur financement.

Elle s'appuie sur les statuts de la Communauté d'Agglomération en date du 1^{er} janvier 2020, mentionnant en son article 5.2 relatifs aux compétences et mutualisations exercées à titre supplémentaire : « Mutualisation des outils du réseau communautaires existant des bibliothèques communales du territoire ».

ARTICLE 2 : AXES ET CONTENU DU PACK LECTURE PUBLIQUE

La mise en place d'un nouveau Pack communautaire de Lecture Publique vise à poursuivre les actions initiées par le Pack communautaire 2018-2021 et le CTL 2018-2021 et à soutenir l'action d'extension, de mutualisation et de modernisation de l'offre de Lecture Publique sur le territoire en lien avec les enjeux des bibliothèques aujourd'hui.

La présentation complète du Pack 2023-2026 figure en ANNEXE 2 à la présente convention.

Il s'agit de contribuer principalement à :

Axe 1. Poursuivre, étendre et pérenniser la structuration du réseau

Axe 2. Développer l'Education aux médias et à l'information (EMI) et l'accès au numérique

Axe 3. Développer les actions à destination de la jeunesse, dès la petite enfance, en lien avec les politiques d'éducation artistique et culturelle

Axe 4. Développer le « Bien vivre » et le « Vivre ensemble » (objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU)

Les Parties s'engagent à maintenir un socle de services et d'outils, éléments constitutifs du réseau de lecture publique :

- Gestion et maintenance d'un logiciel commun de gestion de bibliothèque/ludothèques et d'un site de mise en commun des collections et services du réseau
- Gestion et maintenance du parc informatique et bureautique de bibliothèque
- Gestion et maintenance d'un outil d'aide aux commandes de documents
- Automatisation avec la RFID
- Gestion de la navette intercommunale et du Pass Bib
- Animation avec les temps forts communautaires
- Acquisition et gestion des ressources numériques
- Formations professionnelles
- Organisation de réunions, de temps d'échanges et de groupes de travail entre professionnels du réseau

Compte tenu du contexte budgétaire et de la variation des subventions, les autres axes développés dans le Pack Lecture Publique seront traités et accompagnés en « mode projet » : les fiches projet seront étudiées par le groupe de travail dédié, en fonction du budget disponible.

- Soutien à la construction et à la modernisation des équipements
- Développement de fonds spécialisés
- Développement de l'éducation aux médias et à l'information et l'accès au numérique
- Développement des actions à destination de la jeunesse, dès la petite enfance, en lien avec les politiques d'éducation artistique et culturelle
- Promotion des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Les axes du Pack Lecture Publique définis à l'article 2 bénéficient d'un financement par la Communauté d'Agglomération adossé à des subventions de l'Etat, du Département du Val D'Oise et de la Région Ile-de-France.

Les Parties, sous réserve du vote de leur budget respectif, s'engagent à cofinancer les actions mises en place dans le cadre du Pack Lecture Publique communautaire pour les années 2023-2024-2025-2026 selon les modalités suivantes :

- La Communauté d'agglomération inscrira à son budget 2023 une enveloppe destinée à cofinancer les services du Pack et s'engagera chaque année à inscrire à son budget les mêmes crédits
- Sur la durée du pack, la Commune s'engage à participer annuellement au co-financement des services et projets, sur la base de l'enveloppe financière figurant en ANNEXE 3 et établie au prorata du nombre de ses habitants
- Le principe régissant cette participation communale est celui d'une facturation dont le règlement s'effectue par la Commune en une seule fois, par année civile à terme échu.

Les titres de recettes annuels sont émis par PLAINE VALLEE à chaque fin d'exercice.

ARTICLE 4 : DEPLOIEMENT ET SUIVI DU PACK LECTURE PUBLIQUE

Le Pack est déployé et piloté par la Chargée de Mission Lecture publique de la Communauté d'Agglomération qui en assure le suivi, le bon fonctionnement et l'évaluation pendant toute la durée de la présente convention.

Dans le but de disposer d'un suivi actualisé, de faciliter les échanges et la co-construction des contenus, 5 à 6 réunions de coordination par an réunissant l'ensemble des responsables des bibliothèques seront organisées à l'initiative de la chargée de mission. Celles-ci seront planifiées et communiquées chaque fin d'année pour l'année suivante.

La Commune désigne la ou les personne(s) chargée(s) d'assurer la représentation bibliothéconomique et informatique nécessaire au bon fonctionnement du projet et d'être l'interlocuteur privilégié des services de Plaine Vallée.

Elle s'engage à laisser le responsable de la bibliothèque participer aux réunions de coordination et à encourager sa présence ou celle de la personne qu'il pourrait désigner aux groupes de travail en tant que de besoin.

La Chargée de Mission Lecture Publique a pour tâches :

- le suivi global du projet : en phase de préfiguration, de déploiement et de fonctionnement des services des axes du pack
- la coordination avec les communes et les instances de concertation (groupes de travail le cas échéant)
- la représentation auprès des éditeurs de logiciel pour les corrections et évolutions des produits durant la durée du Pack
- l'évaluation du dispositif

Le correspondant informatique désigné par la Commune au sein de l'équipe de la bibliothèque et le responsable de l'équipement veillent tous deux à la bonne application des règlements et de la

charte de bonnes pratiques définis collectivement et font retour à la chargée de mission Lecture Publique des problématiques ou des évolutions souhaitées, dans le but d'assurer le meilleur service rendu et de disposer d'éléments d'évaluation communs et pertinents.

ARTICLE 5 : CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN PLACE DU PACK

17 juin 2022	Présentation du Pack 2023-2026 en Commission Culturelle
Juillet 2022	Elaboration du Contrat Territoire Lecture (CTL) 2023-2026
5 octobre 2022	Délibération du Conseil Communautaire « approuvant les termes de la convention d'adhésion au pack Lecture Publique »
Octobre – Novembre 2022	Délibération d'adhésion des Conseils Municipaux
Novembre 2022	Finalisation de la rédaction du CTL 2023-2026
Novembre-Décembre 2022	Approbation par le Conseil Communautaire du CTL
Janvier 2023	Lancement des projets 2023-2026

ARTICLE 6 : DURÉE DE LA CONVENTION – RENOUELEMENT

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 4 ans (2023-2026) à compter de la signature des présentes.

Renouvelable sur accord des Parties à l'arrivée de son terme, la nouvelle convention s'inscrit dans la permanence des engagements de la Communauté d'Agglomération et de ses partenaires financiers (Etat/Région/Département) au réseau de lecture publique communautaire.

ARTICLE 7 : AVENANT A LA CONVENTION

Toutes modifications substantielles apportées au contenu du Pack ou relatives à ses modalités de financement ou nécessaires ou utiles à la bonne exécution des présentes font l'objet d'un avenant signé des Parties.

ARTICLE 8 : RÉSILIATION

Dans le cas de non-respect des engagements des Parties prévus aux présentes, chaque partie peut résilier la convention à tout moment sous préavis d'un (1) mois après mise en demeure restée infructueuse signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de rupture de la présente convention sur décision de la Commune, celle-ci n'a plus accès aux services du Pack Lecture Publique tels que définis à l'article 2.

Les frais supportés par la communauté d'agglomération induits par la résiliation pour faute de la Commune, sont intégralement imputés à cette dernière.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DES LITIGES ET CONTENTIEUX

En cas de litiges éventuels pouvant résulter de l'exécution de la présente convention, les Parties conviennent de privilégier la voie d'une solution amiable. A défaut de résolution amiable, les contentieux relèvent du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

ARTICLE 10 : ANNEXES

La présente convention comporte 3 annexes listées ci-dessous :

- 1- Délibération de la commune n°..... en date du portant adhésion au Pack lecture publique communautaire
- 2- Présentation du Pack Lecture Publique 2023-2026
- 3- Participation financière des communes

Fait en deux exemplaires,

à Soisy-sous-Montmorency, le..... 2022,

Pour la Communauté d'Agglomération

Luc STREHAIANO

Président

Pour la Commune

Maxime THORY

Maire

PACK LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

2023-2026

Considérant l'action de la Communauté d'Agglomération pour le livre et la lecture,

Il est rappelé que depuis 2006, l'intercommunalité (la CAVAM à l'origine, puis PLAINE VALLÉE par substitution), anime et gère sur son périmètre un réseau informatique commun aux bibliothèques du territoire.

Dans le cadre de la définition des compétences de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée (issue de la fusion au 1^{er} janvier 2016 de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency (CAVAM), de la Communauté de communes Ouest Plaine de France (CCOPF) étendue aux communes de Montlignon et de Saint- Prix), les élus réunis en conseil communautaire le 20 décembre 2017 ont décidé de redéfinir la compétence en matière de lecture publique au regard des besoins et des ambitions du nouveau territoire.

En 2016, la commission communautaire « Services et équipements public-culture » a retenu le principe d'une démarche projet pour redéfinir les contours de la compétence communautaire en matière de lecture publique et examiner le devenir du réseau.

Le projet de « Pack communautaire 2018-2022 » présenté au Conseil communautaire du 23 mai 2018 et adopté à l'unanimité est le fruit de cette démarche d'analyse, de recueil des besoins et de conception partagée par les élus communaux et intercommunaux et des personnels des bibliothèques.

Le pack communautaire 2018-2022 proposait aux communes volontaires d'adopter un cadre, soutenu par les partenaires financeurs (Etat/Région/Département), leur permettant d'équilibrer l'offre de services des bibliothèques à la population, tout en mutualisant les compétences et les ressources en matière de gestion de collections, d'animations culturelles, d'actions de médiations, de formations...

Le pack comprenait 4 modules obligatoires :

1. Acquisition et maintenance d'un logiciel commun de gestion de bibliothèque
2. Acquisition et maintenance du parc informatique et bureautique de bibliothèque
3. Acquisition et maintenance d'un outil d'aide aux commandes de documents, permettant d'utiliser des bases de données professionnelles
4. Actions de fonds ciblées et concertées, l'acquisition de fonds spécifiques ciblés, ou thématiques, actions ciblées sur les personnes en situation de handicap ou publics empêchés

Cette démarche de mutualisation et de coopération a été privilégiée face à un véritable transfert de compétences étendu à l'ensemble du territoire, afin de conserver l'échelon de proximité communale. Au cours de l'année 2018, des conventions Ville/CAPV ont été signées, actant l'adhésion aux modules de mutualisation et fixant la participation financière communale correspondante.

En 2021, ce dispositif a été complété par la mise en place d'une carte unique et le lancement d'une navette intercommunale, signe fort de la poursuite d'une structuration du réseau.

L'ajout de ce module complémentaire a fait l'objet d'une délibération, présentée au Conseil communautaire du 30 juin 2021 et adoptée à l'unanimité. Les communes partenaires ont formalisé leur adhésion au dispositif par la signature d'un avenant à la Convention.

Considérant l'action de l'Etat en faveur du livre et de la lecture,

Le Ministère de la Culture est historiquement engagé aux côtés des collectivités territoriales en faveur de la lecture publique et de l'accès aux œuvres au sein des bibliothèques. Avec les *14 propositions pour le développement de la lecture*, acte de naissance des contrats territoires-lecture (CTL) publié en mars 2010, le ministère a choisi de faire figurer la contractualisation avec les collectivités comme un outil privilégié d'enrichissement des services offerts aux publics. Parmi les orientations ambitionnées pour un conventionnement figurent des projets de partenariats locaux destinés aux publics les plus éloignés du livre et de la lecture, en zone rurale ou périurbaine, en quartiers prioritaires mais aussi des projets de consolidation des réseaux, en particulier à la suite d'évolutions de périmètres géographiques telles qu'impulsées par les lois NOTRe et MAPTAM.

Le dispositif des CTL a pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour le développement des pratiques de lecture, avec pour objectif la réduction des inégalités territoriales d'accès au livre et à la lecture.

Le Ministère de la Culture s'est donné en particulier pour objectifs d'accompagner la structuration des réseaux de lecture publique. Dans le cadre du Plan Bibliothèques lancé en 2018, les CTL sont pensés en articulation avec la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques territoriales.

D'autres dispositifs en faveur de l'Education aux médias et à l'information, Bibliothèque numérique de référence, Première pages pour la petite enfance permettent également de soutenir les projets...

Considérant l'action du Département en faveur du livre et de la lecture,

La bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a pour mission de mettre en œuvre les actions pour lesquelles l'échelon départemental est le plus approprié en matière de lecture publique :

1. Renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs
2. Favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements
3. Proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public
4. Contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements

La Délibération du Conseil Départemental du Val d'Oise du 14 janvier 2022 réaffirme les missions de la BDVO et fixe des axes prioritaires pour les actions.

Les missions de la BDVO : • Contribuer à l'égalité d'accès des Valdoisiens aux ressources des bibliothèques et des médiathèques publiques par un maillage territorial • Encourager et faciliter le développement des pratiques culturelles et de loisirs dans le domaine de la lecture, de la musique, du cinéma et du jeu • Faciliter la maîtrise des outils d'accès à la connaissance, à l'information et à la culture, en particulier les outils numériques • Encourager l'adaptation des bibliothèques et médiathèques aux besoins des publics et à l'évolution des modes de diffusion des œuvres et ressources, conforter leur rôle de lien social

Les axes prioritaires : • Accessibilité : équité d'accès aux lieux et aux ressources pour tous les publics • Numérique : lutte contre l'illectronisme, réduction de la fracture numérique, développement des

points d'accès et d'utilisation • Développement durable : accompagnement sociétal, lutte contre les discriminations, engagement environnemental, écosystème professionnel et social • Innovation : veille et capacité à agir au plus près des besoins actuels ou émergents des publics prioritaires du Département

Le Contrat Territoire-Lecture 2018-2021

Dès 2018, la CAPV a souhaité définir et contractualiser avec l'Etat et le Département du Val d'Oise les orientations de sa politique de développement de la lecture publique sur le territoire.

Les objectifs fixés par ce Contrat Territoire-Lecture étaient les suivants :

- Etendre et moderniser le réseau
- Moderniser les structures et les services
- Construire une programmation forte d'actions s'inscrivant dans un cadre d'éducation artistique et culturelle et déclinée sur l'ensemble du territoire
- Assurer une politique de lecture publique volontaire à l'attention des publics empêchés et handicapés

Le bilan de ce contrat pluriannuel, présenté en Comité de pilotage le 31 janvier 2022 a donné lieu à une évaluation des actions et à des préconisations. De multiples défis restent encore à relever afin de consolider le réseau de Lecture publique sur le territoire Plaine Vallée, défis dont la réalisation, de la plus modeste à la plus ambitieuse, nécessite un accompagnement financier et technique de l'Etat et du Département du Val d'Oise.

1 : OBJECTIFS DU PACK LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE 2023-2026

En matière de lecture publique sur le territoire, le dispositif qui est proposé est celui d'un « Pack communautaire » à déployer sur la période 2023-2026.

Il s'appuie sur les statuts de la Communauté d'Agglomération en date du 1er janvier 2020, mentionnant à l'article 5.2 Compétences et mutualisations exercées à titre supplémentaire «Mutualisation des outils du réseau communautaires existant des bibliothèques communales du territoire ».

Ouvert à toute commune volontaire, l'adhésion au réseau est entérinée par la signature d'une Convention Ville/CAPV définissant les orientations de coopération et de mutualisation et la participation financière afférente.

En maintenant son effort financier et le poste de Chargé(e) de la Lecture Publique dans un contexte de tensions budgétaires, Plaine Vallée réaffirme à travers ce Pack son engagement en matière de Lecture Publique sur le territoire

2 : AXES DU PACK LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

La loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, marque de « reconnaissance pour le premier équipement culturel du pays » (Sylvie Robert), rappelle que « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ».

La mise en place d'un nouveau Pack communautaire de Lecture Publique, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, vise à poursuivre les actions initiées par le Pack communautaire 2018-2021 et le CTL 2018-2021, à soutenir l'Agglomération dans son action d'extension, de mutualisation et de modernisation de l'offre de Lecture Publique sur le territoire en lien avec les enjeux des bibliothèques aujourd'hui.

Il s'agit de contribuer principalement à :

1. Poursuivre, étendre et pérenniser la structuration du réseau
2. Développer l'Education aux médias et à l'information (EMI) et l'accès au numérique
3. Développer les actions à destination de la jeunesse, dès la petite enfance, en lien avec les politiques d'éducation artistique et culturelle
4. Développer le « Bien vivre » et le « Vivre ensemble » (objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU)

La CAPV et les communes membres du pack s'engagent à maintenir un socle de services et d'outils, éléments constitutifs du réseau de lecture publique :

- Gestion et maintenance d'un logiciel commun de gestion de bibliothèque/ludothèques et d'un portail communautaire
- Gestion et maintenance du parc informatique et bureautique de bibliothèque
- Gestion et maintenance d'un outil d'aide aux commandes de documents
- Automatisation avec la RFID
- Gestion de la navette intercommunale et du Pass Bib
- Animation avec les temps forts communautaires
- Acquisition et gestion des ressources numériques
- Formations professionnelles
- Organisation de réunions, de temps d'échanges et de groupes de travail entre professionnels du réseau

Compte tenu du contexte budgétaire et de la variation des subventions, les autres axes développés ci-dessous seront traités et accompagner en mode projet : les fiches projet seront étudiées par le groupe de travail dédié, en fonction du budget disponible.

3 : ACTIONS DU PACK LECTURE PUBLIQUE COMMUNAUTAIRE

1. Poursuivre, étendre et pérenniser la structuration du réseau

Développement d'un réseau structuré de bibliothèques/ludothèques afin d'irriguer le tissu urbain, scolaire et social.

1.1. Pérenniser la structuration du réseau par des outils et du matériel informatique commun

- **Gestion et maintenance d'un logiciel commun de gestion de bibliothèques/ludothèques et d'un portail communautaire**

Objectif : Disposer d'un logiciel « métier » ergonomique pour les usagers et les professionnels, permettant une optimisation des processus entre les agents du réseau et d'un portail communautaire pour une optimisation de la lisibilité et de la visibilité des collections des structures.

La mise en réseau informatique est essentielle pour offrir au public un catalogue unique et pour permettre une gestion commune des prêts et réservations.

Le portail commun, consultable sur internet et dans chaque équipement, est également une vitrine et un outil indispensable qui renforce la visibilité du réseau.

Outils : Groupe de travail dédié – Formations du personnel

➤ **Gestion et maintenance du parc informatique et bureautique de bibliothèque**

Objectif : Entretien d'un parc informatique afin d'optimiser les tâches des professionnels et d'optimiser le fonctionnement des EPN (Espaces Publics Numériques).

➤ **Gestion et maintenance d'un outil d'aide aux commandes de documents, permettant d'utiliser des bases de données professionnelles**

Objectif : Poursuivre l'utilisation d'un outil d'aide aux commandes commun permettant une uniformisation, une simplification des commandes pour les professionnels et une mutualisation des coûts.

Outils : Formations des équipes par le prestataire – Modes d'emploi d'utilisation partagés

➤ **Automatisation avec la RFID**

Des agents de bibliothèques redevenus mobiles pour accompagner les usagers dans leurs recherches, la disponibilité pour l'accueil des nouveaux usagers et la présentation des services proposés, la confidentialité des emprunts... voici quelques avantages des automates de prêts en bibliothèque.

L'objectif est donc de poursuivre l'équipement des documents du réseau en puces RFID pour une harmonisation des pratiques et une simplification des opérations de prêts/retours, d'étendre l'installation d'automates et de compteurs de passage à toutes les structures du réseau afin de renforcer la mission d'accompagnement des usagers par les professionnels et d'évaluer la fréquentation des sites de la façon la plus fine possible.

Outils : Groupe de travail dédié – Formation des équipes

1.2. Accompagner les projets de construction et de rénovation des structures, vers des bibliothèques/ludothèques « troisième lieu »

De plus en plus fréquemment, les bibliothèques se donnent, en plus de leurs fonctions traditionnelles, la mission d'être des lieux de rencontres informelles et de convivialité, de se situer aux plus près des usages des fréquentants, de mettre en œuvre des fonctionnements participatifs, afin de contribuer à créer du lien social et à favoriser la construction d'une société inclusive.

Tout à la fois projet social et politique, la bibliothèque troisième lieu positionne l'humain au cœur du projet de bibliothèque. Cette redéfinition se traduit par une modification visible du mobilier (plus convivial, plus attractif), une diversification des services et activités proposés par la bibliothèque (plus proches des besoins et attentes des usagers), mais surtout un changement significatif dans la relation entre les bibliothécaires et les usagers vers davantage de proximité.

➤ **Accompagnement des constructions**

Espace Culturel – Soisy-sous-Montmorency

Espace Culturel - Ézanville

Espace Culturel – Saint-Brice-sous-Forêt

Extension de la Médiathèque Pergame - Montmagny

➤ **Soutien aux modernisations des équipements**

Modernisation et mise aux normes des structures vieillissantes :

1.3. Poursuivre les actions de rayonnement du réseau de lecture publique sur le territoire

➤ **Gestion de la navette intercommunale**

Le recensement des collections des différentes bibliothèques du réseau au sein d'un catalogue collectif informatisé, permet de proposer une collection unique pour l'ensemble des usagers.

Avec la carte unique, les usagers ont accès à l'ensemble des documents de chaque bibliothèque. Ils peuvent emprunter et rendre leurs documents dans la bibliothèque de leur choix (grâce à une navette).

La navette constitue ainsi un service de premier plan, qui dynamise les emprunts et illustre la plus-value d'un travail en réseau en accroissant l'offre documentaire et donc le choix des documents pour les publics. Ce service représente bien souvent la première réalité concrète et tangible d'un réseau de lecture publique pour les usagers.

Mise en service en février 2022, la navette intercommunale, à laquelle s'ajoute l'interconnexion avec la navette du département du Val d'Oise (ReVOdoc), est plébiscitée par les usagers et les professionnels.

Les perspectives d'évolutions portent sur l'attribution d'un local pérenne d'interconnexion et de stockage des outils d'animation et une harmonisation des règles de prêts sur le réseau.

A cela pourrait s'ajouter le rattachement des villes de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, non adhérentes au réseau à ce jour.

➤ **Développement des fonds spécialisés**

Le travail en réseau permet la constitution d'un fonds documentaire plus important, plus diversifié et plus cohérent. Les bibliothèques peuvent ainsi développer des fonds spécialisés en adéquation avec les besoins du public et en relation avec les acteurs de la vie locale. Ces fonds spécialisés reflèteront l'expertise professionnelle sur la thématique choisie et la complétude du fonds documentaire.

Liste des spécialisations par bibliothèques :

Deuil-La Barre : Livres numériques enrichis, Bibliobox, Cub'Edito

Domont : Contes

Groslay : Jeux vidéo

Saint-Brice-sous-Forêt : Surréalisme

Saint-Prix : Environnement

Soisy-sous-Montmorency : Braille – Instruments de musique

➤ **Animation avec les temps forts communautaires**

La coopération permet la mise en œuvre d'actions culturelles plus ambitieuses et efficaces, et en démultiplie l'impact médiatique sur le territoire.

Ainsi, en gagnant en envergure et en organisant une communication coordonnée, les actions du réseau deviennent plus visibles, tout comme les bibliothèques/ludothèques qui le composent.

Le réseau de lecture publique de la CAPV coordonne un temps fort communautaire annuel autour de thématiques validées par les élus communautaires (la BD, le jeu, la nuit, la gourmandise, le voyage,...).

Les formations professionnelles

La Bibliothèque s'expose : concevoir et réaliser une exposition

2. Développer l'Education aux médias et à l'information (EMI) et l'accès au numérique

« L'Éducation aux médias et à l'information donne les clés pour exercer son esprit critique sur les productions, les modes d'expression (son, texte, image), les représentations et les publics des médias de masse et des médias sociaux. L'EMI apporte la maîtrise des codes, des langages et des usages médiatiques et numériques à des fins de communication, d'information, de participation et de gestion de communautés. Les valeurs transmises par l'EMI sont celles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, notamment la liberté d'expression, la vie privée, la dignité de la personne, la sûreté, la participation et l'éducation. Ces valeurs posent les bases de la citoyenneté médiatique et numérique » Divina Frau-Meigs.

2.1. Décrypter l'information

Le réseau de lecture publique de la CAPV intègre le plan d'Education aux médias et à l'information porté par le Ministère de la Culture : « accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux, compétences indispensables à l'exercice d'une citoyenneté éclairée. »

➤ **Les actions envisagées**

Ateliers de sensibilisation et/ou conférences sur les thématiques suivantes : décrypter les fake news, développer l'esprit critique, apprendre à sélectionner un site officiel, être citoyen numérique

Table ronde « Réagir face aux théories du complot »

Ateliers « Journalistes en herbe » : produire de l'information

Animation « Revue de presse » avec les scolaires

➤ **Les partenaires**

CLEMI (Centre pour L'Éducation aux Médias et à l'Information)

Partenaires de l'Education Nationale : Écoles - Collèges – Lycées – BCD (Bibliothèque Centre documentaire) – CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Partenaires associatifs : Ligue de l'Enseignement – CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) – APEM (Alliance pour l'Education aux Médias) – Entre les lignes - Unis Cités, association prenant appui sur le service civique, proposant le dispositif « Ambassadeurs des médias et de l'information » pour promouvoir une pratique citoyenne des médias numériques auprès des jeunes.

Partenaires municipaux : Service Culturel – Service Jeunesse – Service Politique de la Ville – CCAS

➤ **Les formations professionnelles**

Webinaire CNFPT « L'éducation aux médias et à l'information »

2.2. Favoriser l'accès au numérique par l'inclusion, la lutte contre l'illectronisme

Selon l'Insee, 17% de la population française est concernée par l'illectronisme, la difficulté, voire l'incapacité, à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

La crise sanitaire a fortement accentué la problématique de l'accès au numérique, et les compétences que ce dernier requiert sont plus que jamais indispensables au quotidien, pour continuer à apprendre, travailler, avoir accès aux soins et à ses droits, se divertir, consommer...

➤ **Les actions envisagées**

Atelier « Comment faire ses démarches en ligne »

Atelier « Stimuler la créativité numérique »

Initiation à la recherche documentaire en ligne

Atelier de sensibilisation à l'usurpation d'identité, la cyberdépendance, le « trolling », les « revenge porn »...

➤ **Les partenaires**

Partenaires associatifs : Dispositif « Ambassadeurs des médias et de l'information » de Unis Cités

Partenaires municipaux : C2I (Deuil-La Barre) – Bénévoles multimédia (Groslay) – Maisons des services publics – Service Jeunesse – Service informatique - CCAS

➤ **Les formations professionnelles**

Webinaire CNFPT « La prévention des risques liés à l'usage d'internet en bibliothèque »

L'accompagnement du lecteur aux usages du numérique en bibliothèque

2.3. Proposer des ressources et des outils numériques innovants

➤ **Les actions envisagées**

Les ressources numériques

Nabook : une application qui fait du temps d'écran des 7-14 ans un moment lecture. Plus de 100 romans adaptés en série, une bibliothèque dans la poche pour lire partout, tout le temps, des défis à relever, davantage d'accessibilité (gestion des caractères et police OpenDyslexic, découpage du texte en bulles de couleur, dictionnaire intuitif pour lire en autonomie).

Maintien des ressources actuellement disponibles : CVS – Skilleos – Press'en Bib – Whisperies – Izneo – PNB texte – PNB audio

Les ateliers de création numérique

Ateliers de création avec les matériels FabLab communautaires : imprimante 3D, makey makey, touch board, robotique...

Ateliers numériques avec applications en réalité augmentée installées sur des tablettes : viser des images « cibles » cachées sur les étagères de la structure et découvrir les fonds

Ateliers de coloriages interactifs transformant une histoire en dessin animé personnalisé

Ateliers merge-cubes : cubes décorés de motifs sur lesquels des applications dédiées superposent un modèle numérique 3D en réalité augmentée (corps humain, système solaire, monuments...)

Ateliers effets spéciaux cinéma

Ateliers création de mangas sur tablettes

Les supports numériques

Bibliobox : téléchargement sur smartphones, tablettes ou liseuses d'ouvrages libre de droits

Cub'Edito : rendre la lecture accessible et redonner le goût de lire en offrant des histoires

Prêt de conteuses numériques (histoires, comptines, berceuses...) pour les jeunes enfants, dès l'âge de 2 ans

Mise à disposition de tablettes proposant des ebooks enrichis, notamment des textes classiques pour les ados.

Les balades augmentées contées

Poursuivre le déploiement du projet des balades augmentées sur le territoire (La forêt augmentée – Aux sources) afin de valoriser le patrimoine du territoire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, de découvrir, s'approprier une histoire, la mémoire liée à un patrimoine commun et méconnu, d'utiliser l'oralité comme outil culturel.

➤ **Les partenaires**

Le réseau Micro-Folie : Micro-Folie de Montmagny (ancienne Chapelle du Séminaire), Micro-Folie de Saint-Brice-sous-Forêt (inauguration fin 2022)

Ze Fab Truck : partenaire local pour les formations et les animations numériques

Nouv'Labo : espace de création et de partage de la BDVO, dans le cadre de son projet numérique 95BPN

Les partenaires institutionnels : Education Nationale

➤ **Les formations professionnelles**

Création de contenu numérique

Intégrer le numérique en bibliothèque jeunesse

3. Développer les actions à destination de la jeunesse, dès la petite enfance, en lien avec les politiques d'éducation artistique et culturelle

Former les lecteurs et les citoyens de demain en familiarisant les jeunes aux formes culturelles diversifiées.

La loi sur les bibliothèques territoriales mentionne à l'article 1-4 « les bibliothèques transmettent aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion ».

3.1. Proposer des actions de médiation à destination de la jeunesse

➤ **Les animations en bibliothèques/ludothèques**

Animations pour les tout-petits : tapis de lecture et raconte tapis, lectures musicales, pop-up, accueil des structures de la petite enfance, prêt de conteuses numériques

Animations familiales : Contes en pyj' – Sieste contée

Salons et prix : Bébé bouquine – Boukinafon – Prix des assistantes maternelles

Atelier découverte de la langue des signes

Participation aux événements nationaux : Semaine de la parentalité – Nuit de la lecture – Journées du patrimoine...

➤ **Les animations hors les murs**

Acquisition d'une Bibliambule pour le réseau. La bibliambule est un triporteur aménagé en kiosque de lecture ambulant. Equipée de 7 hamacs de lecture, elle permet de feuilleter, le temps d'une pause, des revues, des livres d'art, des albums jeunesse... Elle sera utilisée dans les parcs et squares.

Participation à la manifestation estivale Partir en livres.

Dépôt de sacs à dos lecture dans les structures (ex : Maison de la Petite Enfance à Domont).

Réflexion pour l'acquisition d'une Ideas Box (Bibliothèque sans frontière) : une médiathèque mobile, en kit, qui s'ouvre en moins de vingt minutes pour créer un espace culturel de 100m2.

➤ **Les formations professionnelles**

Lecture à haute voix

Eveil aux livres pour les 0-3ans : organisation d'une séance de lecture

Tapis de lecture et raconte tapis

Langue des signes pour les bébés : <https://www.bebelanguedessignes.com>

Journée d'étude et de rencontre avec les partenaires

3.2. Renforcement des partenariats avec les structures de la petite enfance et scolaires

➤ **Les partenaires municipaux et intercommunaux**

Les structures de la petite enfance : Relais assistantes maternelles (RAM) – Crèches – Relais accueil parents-enfants – Maisons de la Petite Enfance

Les centres sociaux

Le Programme de Réussite Educative Intercommunal (PREI) est un dispositif, gratuit et confidentiel, qui soutient et accompagne les enfants et leurs familles face aux difficultés de la vie quotidienne (scolaire, de santé, relationnelle...)

➤ **Les partenaires institutionnels**

Education Nationale

Direction Générale du Livre et de la Lecture – Mission Publics jeunes

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

➤ **Les partenaires associatifs**

Association pour le développement de la lecture (Domont)

Institut International Charles Perrault : un institut dédié à la littérature de jeunesse, centre de ressources, de recherches et de formation.

Association Lire et Faire Lire

Cible 95 : Association qui rassemble les bibliothécaires du Val d'Oise pour développer et promouvoir la lecture publique sous toutes ses formes

Lire 95 : Association Val d'Oisienne qui promeut la littérature-jeunesse et rapproche les lecteurs bénévoles

3.3. Labellisation « Premières Pages »

Participation à l'opération lancée en 2009, initiée par le Ministère de la Culture : réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre, favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance, valoriser la littérature jeunesse.

Exemples d'actions : inscription offerte en bibliothèque, prêt de mini bibliothèques (livres, revues, DVD, CD...), séances d'animations-lectures à destination des bébés et des très jeunes enfants en présence de leurs parents ou de l'entourage, remise d'un livre, formation des professionnels, etc.,

4. Développer le « Bien-vivre » et le « Vivre ensemble » : objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 objectifs de développement durable ont été fixés, couvrant l'intégralité des enjeux de développement tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique, la paix, l'agriculture, l'éducation...

Le réseau de lecture publique de la CAPV ambitionne de positionner la lecture et les supports culturels comme outils privilégiés de l'épanouissement personnel, de l'intégration sociale et de la construction citoyenne.

4.1. Valorisation de la diversité linguistique

La question de la diversité linguistique est primordiale en tant que prise en compte des droits culturels des personnes, de valorisation de la parentalité et du développement et renforcement du lien parent-enfant.

➤ Les actions envisagées

Création et enrichissement des fonds

Lecture Facile pour les adultes – FLE (Français Langue Etrangère) – Langues étrangères et langues régionales

Ateliers linguistiques

Atelier de savoirs sociolinguistiques - Atelier de Lecture-Ecriture (alphabétisation) – Bain de Langue parent-enfant - Ateliers Dulala (éveil aux langues) – Kamishibai plurilingue – Atelier de conversation – Conte en plusieurs langues avec inclusion d'un conteur non francophone...

Ateliers multiculturels

Atelier « Partage de traditions » - Atelier cuisine multiculturel

➤ Les partenaires

Centres socio-culturels

Association ESSIVAM

Villes jumelées

4.2. Accompagnement aux démarches de recherche d'emploi, d'insertion et de formation

Les établissements de lecture publique jouent un rôle de premier plan en tant que lieux de ressources et de services. Ces services incluent l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, la remise à niveau, la mise à disposition d'informations pratiques sur les démarches de la vie quotidienne.

➤ Les actions envisagées

Atelier « Recherche d'emploi » : création de CV et lettres de motivation, simulation d'entretien, décrocher un emploi via les réseaux sociaux, photo-langage, « Image et confiance en soi », prise de parole en public...

Atelier « Accompagnement à la création d'entreprise »

Mise à disposition d'espaces de co-working

Organisation d'un job dating pour les métiers en tension

Mise à disposition de fonds thématiques dans les missions locales, les services emploi

➤ Les partenaires

14K Pépinière d'entreprises de la CAPV

Service du Développement Economique et de l'Emploi de PLAINE VALLÉE

Missions locales pour les 16/25 ans

Pôle Emploi

Association EGEE

Associations d'insertion

4.3. Développement d'actions intergénérationnelles

Véritable vecteur de cohésion sociale, l'intergénérationnel est un facteur de mieux-vieillir pour les aînés, qui favorise la stimulation intellectuelle, prévient du vieillissement cognitif mais aussi favorise la transmission des valeurs, des savoirs entre générations.

➤ Les actions envisagées

Inclusion numérique : apprentissage des outils numériques aux seniors par les enfants

Atelier de transmission écrite et orale – Atelier Généalogie – Atelier de partage et de transfert des connaissances et des savoirs

Initiation aux jeux vidéo afin de développer la motricité et entraîner la mémoire

Ateliers « Jeux de société » intergénérationnels

➤ Les partenaires

Association Atout Jeux – CCAS

4.4. Promouvoir le concept de « Bibliothèques vertes »

Préoccupation actuelle essentielle, les bibliothèques doivent se saisir de la question environnementale. Comme pour la révolution numérique, elles doivent aider la population à entrer dans la société du développement durable en leur donnant les clés nécessaires pour y arriver. Politique

documentaire, médiation, formation..., elles disposent des ressources nécessaires pour accompagner le public.

➤ **Les actions envisagées**

Création et aménagement des espaces

Création et/ou mise en valeurs des grainothèques – Création de carrés potager, de jardins pédagogiques – Mur végétal

Recyclage des fonds

Vente de livres d'occasion – Boîtes à livres – Recyclage des livres : convention pour des collectes groupées.

Animations

Actions « Terrasse d'été » - Création d'albums jeunesse avec des objets de « récup » - Atelier Land Art – Café Développement durable – Expositions – Trocs de plantes

➤ **Les partenaires**

Association pour le recyclage des livres : RecyclLivre - Ammareal

Fondation GoodPlanet

Association Plaine de vie : jardins communaux

4.5. Assurer une politique de lecture publique à destination des publics empêchés ou en situation de handicap

L'accueil des publics empêchés fait partie des missions incontournables des bibliothèques. Elles doivent proposer des services et des offres de lecture adaptées à chaque type d'empêchement.

➤ **Les actions envisagées**

Création et développement des fonds spécifiques

Large Vision – DYS – Lecture Facile (labellisation) – Matériel et supports Daisy – Ludothèque – Fonds de romans et d'albums jeunesse en braille

Déploiement des Points Lecture

Développer l'offre de lecture sur l'ensemble du territoire, rendre la lecture accessible à tous.

BOUFFÉMONT : EHPAD Le Mesnil (public seniors : Large vision, livres audio, magazines) – Résidence autonomie Les Myosotis (public seniors : Large vision, livres audio) – Ecole du trait d'union (public jeunes : livres DYS)

DEUIL-LA BARRE : Maison des associations (public du Centre Social « Odyssée » : lecture facile, dys, albums bilingues)

DOMONT : Résidence Hélène Moutet (public seniors : large vision, livres audio, magazines – ouverture prévue en 2023) – RPA (public senior : large vision, livres audio, magazines – ouverture prévue 2023 ou 2024)

MONTMAGNY : Centre Social Saint Exupéry (public familial du centre social - mise en place début 2019)

MONTMORENCY : RPA Héloïse (public seniors : Gros caractères, livres audio, lecteurs portables, documentaires) – Conservatoire (public familial : jeunesse, BD, manga, documentaires...) – MLC La Briqueterie (public familial : fonds en lien avec les activités proposées, fonds petite enfance, guides pratiques pour les retraités) – Salle Florian (public jeunes de 10 à 16 ans : fonds de BD, d'activités créatives et de loisirs, parascolaire)

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT : Conservatoire (fonds spécialisé Musique) – RPA (public seniors : Gros caractères – ouverture prochaine) – CCAS (public familial : parentalité, cuisine, jeunesse – ouverture prochaine) – PMI (public familial – ouverture prévue en 2023)

SAINT GRATIEN : Résidences Personnes Agées Les jardins d'Iroise, Les magnolias, Fontaine (public seniors – ouverture prévue en 2023 ou 2024)

SAINT-PRIX : EHPAD Domaine de Saint Pry (public seniors : large vision, livres audio, magazines – ouverture prévue en 2024 ou 2025)

SOISY-SOUS-MONTMORENCY : Centre social des campanules (usagers du centre social : jeunes, ados et usagers de l'espace numérique - mis en place en 2018/2019 puis réaménagé en 2020/2021) - Foyer Lucie Raviol (public seniors - mis en place en 2017) - Centre social des Noël's (usagers du centre social – ouverture prévue en 2024)

➤ **Les partenaires**

Associations au service des personnes en situation de handicap

Association Crocus Blanc (Domont) – Association Bienhêtre (Soisy-sous-Montmorency) – Association VO Sourds 95 (Domont)

Association Valentin Hauÿ

Association LSF (Langue des Signes Française)

Association pour adultes et jeunes handicapés (MAS)

Agence Nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Autres Partenaires

Hôpitaux de jour, Instituts Médico-éducatifs (IME)

4 : ACCOMPAGNEMENT ET AIDES

Axe 1 : Poursuivre, étendre et pérenniser la structuration du réseau

➤ **Aide de l'Etat aux investissements – Dotation Générale de Décentralisation**

Construction, rénovation, restructuration, extension ou mise en accessibilité des bâtiments

Équipement mobilier et matériel

Opérations informatique et numérique

➤ **Aide du Département à l'investissement**

Construction et restructuration de locaux

Aménagement et équipement mobilier spécialisé

Équipement informatique et numérique

➤ **Aide de la Région à l'investissement**

Construction, rénovation et aménagement des bibliothèques, médiathèques et lieux de la vie littéraire

➤ **Aide du Département en fonctionnement – Appel à projet annuel**

Mutualisation des outils et moyens de la lecture publique, actions de développement des réseaux
Salons, projets rayonnants sur le territoire

➤ **Contrat Territoire Lecture**

Développement d'un réseau planifié d'un réseau de bibliothèques

Axe 2 : Développer l'Education aux médias et à l'information

➤ **Aide de l'Etat aux investissements**

Opérations informatique et numérique

➤ **Aide du Département à l'investissement**

Equipement informatique et numérique

➤ **Aide de la Région à l'investissement**

Acquisition de matériel numérique

➤ **Aide du Département en fonctionnement – Appel à projet annuel**

Services numériques

➤ **Contrat Territoire Lecture**

Développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture

➤ **Appel à projets Education aux medias et à l'information de l'ETAT**

Actions d'éducation aux médias et à l'information, comportant nécessairement un volet théorique et un volet pratique, à destination de tous les publics et en particuliers de jeunes publics, quelle que soit leur situation (projets en temps scolaire en lien avec des enseignants ; projets à destination des jeunes en situation spécifique (IME, protection judiciaire de la jeunesse, établissements de soins, écoles de la deuxième chance ou établissements pour décrocheurs scolaires, etc.) ; projets de l'éducation populaire pour toucher les jeunes hors temps scolaire. Actions et programmes de formation de formateurs, intervenants ou médiateurs.

Axe 3 : Développer les actions à destination de la jeunesse, dès la petite enfance, en lien avec les politiques d'éducation artistique et culturelle

➤ **Aide du CNL**

Développement de la lecture auprès des publics spécifiques

➤ **Aide du Département en fonctionnement – Appel à projet**

Lien social et accueil des publics

➤ **Contrat Territoire Lecture**

Politique du livre en direction de la petite enfance

Actions de médiation hors les murs incluant un programme spécifique en direction des familles

Actions en direction des établissements scolaires

➤ **Label 100% EAC de l'État**

Le label 100% EAC encourage et valorise l'engagement partenarial à l'échelle des territoires à travers les collectivités qui l'animent, dans une logique de mutualisation efficiente des moyens.

➤ **Label « Premières pages » de l'État**

L'État assurera la labellisation « Premières pages » des projets retenus, la coordination nationale et, le cas échéant, une participation au financement des projets (budget prévisionnel d'au moins 8000 euros avec subvention de l'Etat jusqu'à 50 % du budget prévisionnel).

Axe 4 : Développer le « Bien vivre » et le « Vivre ensemble »

➤ **Aide du CNL**

Développement de la lecture auprès des publics spécifiques

➤ **Aide du Département en fonctionnement – Appel à projet annuel**

Lien social et accueil des publics

Accessibilité

Développement durable en bibliothèque

➤ **Aide du Département Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – Appel à projet annuel**

Valoriser le rôle et renforcer l'utilité sociale des seniors (80% du coût éligible). Cette conférence, présidée par le Conseil départemental et vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé, est une instance de coordination institutionnelle dont la mission est de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires.

➤ **Contrat Territoire Lecture**

Actions de médiation hors les murs incluant un programme spécifique en direction des familles

Axes 1 – 2 – 3 – 4

➤ **Aide du Département en fonctionnement – Appel à projet annuel**

Accompagnement des formations dans le cadre d'un projet structurant

➤ **Formations à la carte – Département**

➤ **Contrat Territoire Lecture**

Organisation de formations

5 : CALENDRIER 2022

17 juin : Présentation des axes du pack en Commission Culturelle

Juillet : Finalisation rédaction du Pack Communautaire

5 Octobre : Délibération du Conseil Communautaire « approuvant les termes de la convention d'adhésion au pack Lecture Publique »

Oct-Nov : Délibération d'adhésion des Conseils Municipaux

Novembre : Finalisation de la rédaction du CTL 2023-2026

Nov-Déc : Approbation par le Conseil Communautaire du CTL

ANNEXE 3 – PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES

Participation fixée au prorata du nombre d'habitants (données INSEE 2022 des populations 2019).

Villes	Nombres d'habitants 2021	Participation 2021	Nombres d'habitants 2022	Participation 2022
Andilly	2604	1 110,00 €	2628	1 120,00 €
Bouffémont	6228	2 656,00 €	6636	2 829,00 €
Deuil-la-Barre	22216	9 474,00 €	22336	9 522,00 €
Domont	15461	6 593,00 €	15698	6 692,00 €
Ezanville	9659	4 119,00 €	9712	4 140,00 €
Groslay	8769	3 739,00 €	8561	3 649,00 €
Margency	2969	1 266,00 €	2896	1 235,00 €
Montmagny	13937	5 943,00 €	14588	6 219,00 €
Montmorency	21167	9 026,00 €	21975	9 368,00 €
Saint-Brice-sous-Forêt	15017	6 404,00 €	15121	6 446,00 €
Saint-Gratien	21225	9 051,00 €	21061	8 979,00 €
Saint-Prix	7311	3 118,00 €	7143	3 045,00 €
Soisy-sous-Montmorency	18307	7 807,00 €	18194	7 756,00 €
TOTAL	164870	70 306,00 €	166549	71 000,00 €